



Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and Transfer  
of Anti-Personnel Mines and on Their Destruction

**STANDING COMMITTEE ON  
VICTIM ASSISTANCE AND SOCIO-ECONOMIC REINTEGRATION**

---

**NOTE DES CO-PRESIDENTS AUX PARTICIPANTS A LA REUNION**

**3 - 7 février 2003**

**Introduction :**

Les travaux intersessionnels du Comité permanent sur l'assistance aux victimes et à la réintégration socio-professionnelle menés depuis deux ans ont permis de définir les contours généraux de cette problématique. Grâce à ces échanges, les Etats parties à la convention d'Ottawa, en application de l'article 6.3, ont une idée désormais plus précise de leur responsabilité en la matière :

- une définition des victimes de mines anti-personnel a été agréée en commun;
- la notion d'assistance a été précisée dans ses différentes composantes (réadaptation physique, premier soin, réadaptation psychosociale, réintégration économique, etc. ).
- la nécessité de lier la problématique des victimes des mines dans celle plus générale des droits fondamentaux des handicapés.

Tous ces acquis conceptuels doivent être désormais valorisés.

Aussi, les travaux intersessionnels de cette année auront l'ambition de mettre à profit les outils désormais disponibles. Il s'agit de faire en sorte que les Etats affectés puissent exprimer, dans un cadre opérationnel, leurs besoins présents et à venir.

Le comité permanent sur l'assistance aux victimes est en effet un forum unique de dialogue qui permet de favoriser les échanges d'expériences mais également de stimuler la confrontation entre les besoins exprimés par les Etats affectés et les possibilités offertes tant techniques, qu'institutionnelles ou financières. L'ambition des travaux intersessionnels de 2003 sur ce volet est, à cet égard, de pouvoir mettre en relation de façon concrète les plans d'actions définis par les Etats et les intérêts des donateurs.

Par ailleurs, les études menées jusqu'à présent ont montré que les approches régionales pouvaient favoriser ce type d'échange tout en créant les dynamiques nécessaires. Cette question importante mérite d'être approfondie car elle offre des possibilités réelles de dynamisation.

L'ordre du jour de la réunion du comité permanent sur l'assistance aux victimes a été élaboré autour de ces problématiques, l'un des objectifs étant de susciter un débat concret, utile qui permettra de tirer des conclusions pour l'action. Afin d'aider les participants à contribuer à ces travaux, les Co-Présidents souhaiteraient souligner les points suivants :

- Un questionnaire annexé à la présente note a été conçu pour guider les Etats affectés souhaitant intervenir sur la situation dans leur pays. Il donne des orientations générales sur les problèmes le plus souvent rencontrés et le traitement qui leur est réservé. Bien entendu les Etats sont libres de structurer leurs interventions comme ils l'entendent notamment en fonction des particularités nationales.

- les participants sont invités à s'exprimer sur chaque point de l'ordre du jour en s'assurant que leur intervention correspond bien au thème traité. Une session de débat général est prévue en fin de journée afin de permettre aux participants de s'exprimer sur des points d'ordre général ou particulier et sur des sujets qui n'auront pas été précédemment traités.

Afin d'aider les co-présidents à élaborer la liste des orateurs pour les cinq points à l'ordre du jour décrits ci-dessous, vous êtes invités à contacter le "Implementation Support Unit" (email : k.brinkert@gicdh.ch ; fax : 41-22-906-1690 ; tel : 41-22-906-1637).

## **Ordre du jour**

### **Mardi 4 février**

10 : 00 Remarques introductives par les Co-Présidents.

1 - Bilan de situation

*Avant de s'engager dans une discussion sur les actions à mener dans le domaine de l'assistance aux victimes des mines anti-personnel, il paraît nécessaire de dresser un bref bilan de la situation dans les pays affectés. Ce bilan sera présenté à la fois par une association et organisation non gouvernementale mais également par un pays affecté.*

2 - Présentation d'expériences nationales :

*Afin de se faire une idée concrète des difficultés que rencontrent les Etats affectés, la parole sera donnée à un certain nombre d'entre eux pour leur permettre de faire part de leur expérience au quotidien. Des bailleurs de fonds seront invités, de leur côté, à fournir un aperçu de leurs engagements dans les pays concernés.*

13 : 00 Suspension de séance.

Pause déjeuner.

15 : 00 Reprise de la session.

*Présentation des participants de « Raising the Voices » aux travaux du Comité permanent.*

3 - Echanges de vues sur l'intérêt des dynamiques régionales.

*Conformément aux recommandations contenues dans le rapport final 2001--2002 du Comité permanent sur l'assistance aux victimes des Mines anti-personnel, un échange de vues aura lieu sur l'intérêt que présente l'approche régionale par le biais de groupes d'échanges sur les expériences nationales. Ces initiatives seront abordées soit du point de vue institutionnel, soit dans le cadre de coopérations ad hoc.*

4 - Réflexion sur le financement et sa pérennité.

*Afin de mettre en oeuvre les différents projets d'assistance, une réflexion est nécessaire sur la pérennité du financement. Cette session sera ainsi l'occasion non seulement de permettre aux donateurs de présenter leurs projets mais plus largement d'organiser la nécessaire coordination des outils à disposition.*

5 - Débat spécifique sur la coopération pour l'assistance aux victimes.

*Il s'agit, pour tous les acteurs impliqués dans l'assistance et la coopération, de faire part au comité permanent des priorités définies par les victimes des mines anti-personnel.*

17 : 20 Remarques conclusives des co-présidents.

18 : 00 Fin de la Session.